

Discours prononcé par M. Phil Hogan, membre de la Commission, devant le Sénat français

Jeudi 8 octobre 2015,

- Seul le texte prononcé fait foi —

(Introduction)

- Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
- Merci infiniment de m'avoir invité à prendre la parole devant vous aujourd'hui.
- Je vous remercie, Messieurs les Présidents, pour votre allocution d'ouverture. Les questions que vous avez soulevées, et les préoccupations que vous avez exprimées, ont occupé une place prépondérante dans les débats récents, dont le point d'orgue a été l'adoption du programme d'aide de 500 millions d'euros en faveur des agriculteurs européens. Je reviendrai sur ce point dans

un moment, mais je tiens en premier lieu à souligner combien j'apprécie la possibilité qui m'est offerte d'avoir une discussion approfondie avec vous aujourd'hui.

(Introduction)

- Le président Juncker a souligné la valeur d'un engagement constructif entre les parlements nationaux et les institutions de l'Union européenne pour un fonctionnement démocratique sain et efficace de l'Union.
- Comme vous le savez certainement, j'ai rencontré M. Le Foll cette semaine à Paris, et je tiens à le remercier pour l'échange franc et utile que j'ai eu avec lui.
- Plus fondamentalement, permettez-moi également de rendre hommage au rôle immense que la France a joué dans la création, l'élaboration et la définition de la politique agricole commune européenne que nous partageons tous. La France est un pays qui attache une valeur réelle aux exploitations familiales et à leur contribution, non seulement aux communautés rurales, mais aussi au bien-être général de la nation.

(Situation du marché et programme d'aide)

- Issu moi-même d'un milieu agricole, j'ai acquis l'intime conviction que les zones rurales et les exploitations familiales doivent demeurer la pierre angulaire de notre développement économique. Comme vous, j'attache une grande importance à l'avenir de notre secteur agricole. Et les temps sont durs pour ce secteur.
- Les difficultés sur le marché et les pressions sur les prix observées au cours des derniers mois ont été une source de préoccupation réelle pour les agriculteurs, notamment dans les secteurs des produits laitiers et de l'élevage. Adopté en réponse à cette crise, le récent programme d'aide de 500 millions d'euros constitue un effort considérable de la Commission pour soutenir l'agriculture européenne.
- Il témoigne du soutien de la Commission Juncker ainsi que du président lui-même. Je me permets de vous rappeler que, dans son récent discours sur l'état de l'Union, le président Juncker s'est décrit comme un ardent défenseur de la PAC. Le programme d'aide s'inscrit dans la tradition de la Commission européenne, qui a toujours soutenu les producteurs.

- **Compte tenu des défis considérables, tant économiques que sociaux, auxquels l'Union européenne dans son ensemble est confrontée aujourd'hui, un programme de cette ampleur constitue une réponse résolue et solide aux difficultés actuelles.** Et, surtout, il ne représente qu'un volet d'une approche pluridimensionnelle pour stabiliser les marchés agroalimentaires à court, moyen et long termes.
- Dans l'environnement actuel des prix, la priorité immédiate pour les agriculteurs, c'est la trésorerie. Ainsi, en plus d'avoir autorisé le versement anticipé des paiements directs, la Commission a débloqué un montant de 420 millions d'euros que les États membres peuvent distribuer aux agriculteurs. Nous avons laissé les États membres libres de décider de la manière de cibler l'aide, car qui mieux que vous connaît la situation sur le terrain?
- En outre, je tiens à souligner qu'il s'agit d'argent frais, et que la «réserve de crise» ne sera pas mobilisée, pour que ce ne soient pas les agriculteurs eux-mêmes qui financent ce programme d'aide.
- La France bénéficiera d'une enveloppe d'aide ciblée de près de 63 millions d'euros; il s'agit d'un montant considérable dans le contexte économique actuel. Vous avez la possibilité de

compléter ce montant en apportant une aide nationale supplémentaire de la même valeur.

- Toutefois, cette aide ciblée aux agriculteurs n'est pas la seule mesure du programme d'aide. Nous intervenons pour stabiliser les marchés en utilisant des instruments solides et efficaces.
- Les difficultés récemment rencontrées par le secteur laitier en ce qui concerne les prix sont liées à des facteurs internationaux. La demande sur le marché chinois a fortement baissé, ce qui a touché non seulement l'Europe mais aussi l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Amérique du Nord. On constate une surproduction au niveau mondial.
- **Je suis convaincu que les mesures fortes adoptées par la Commission en réponse à la situation actuelle permettront de stabiliser les marchés à court terme, et de restaurer la confiance dans le secteur.**
- Nous cherchons activement à nous donner les moyens d'agir directement sur le marché. Ainsi, j'ai proposé un nouveau régime de stockage privé, amélioré, pour le lait écrémé en poudre et le

fromage. Il s'agit là d'une mesure de marché immédiate et importante.

- Le taux d'aide pour le lait écrémé en poudre sera augmenté de plus de 100 %, et la période de stockage sera fixée à un an. C'est une amélioration pour les agriculteurs et les opérateurs pour deux raisons: premièrement, cela permet de retirer rapidement des produits du marché, et pendant suffisamment de temps pour qu'un redressement puisse intervenir sur le marché. Deuxièmement, l'aide couvre non seulement les coûts d'exploitation, mais aussi le coût financier qu'entraîne le stockage des produits plutôt que leur écoulement immédiat sur le marché, contre rémunération.
- Comme les prévisions à moyen terme sont positives et que le prix d'adjudication du lait sur le marché mondial connaît une tendance à la hausse, il s'agit là d'une mesure potentiellement bénéfique pour toutes les parties, producteurs et opérateurs, et nettement plus efficace que d'autres mesures qui ont été **envisagées, telles que le relèvement du prix d'intervention.**

- **Je pense que nous nous devons d'expliquer aux agriculteurs pourquoi la plupart des États membres n'ont pas jugé cette solution appropriée. Dans un contexte caractérisé par un déséquilibre manifeste du marché, augmenter le prix payé pour l'intervention publique ne contribuerait en rien à rétablir l'équilibre du marché et aurait au contraire pour effet de créer un débouché artificiel pour les produits laitiers de l'Union.**
- Une telle mesure compromettrait la compétitivité de la production laitière de l'Union. Je crains également que l'existence même des stocks publics de l'Union n'exerce une pression à la baisse sur les prix du marché, ce qui aggraverait et prolongerait la situation difficile à laquelle nous sommes actuellement confrontés.
- Le nouveau système, qui a été élaboré en tenant compte de l'expérience acquise dans le cadre de la dernière aide au stockage privé (AST) pour le fromage, portera sur une quantité totale de 100 000 tonnes répartie entre les États membres sur la base de leur production de fromage respective. Les producteurs français en retireront de réels avantages, étant donné qu'il leur sera alloué une part de 20 % et qu'ils auront la possibilité de tirer parti des quantités non utilisées.

- En ce qui concerne la viande de porc, de nombreux facteurs entrent en ligne de compte. Dans l'ensemble, le marché de la viande de porc reste sous pression, en raison notamment de l'embargo russe. Je reviendrai sur notre réaction face à l'embargo sur les importations décrété par la Russie mais, pour ce qui est de la viande de porc, nous sommes également prêts à intervenir sur le marché au moment voulu au moyen d'un nouveau régime de stockage privé qui, pour la première fois, sera étendu au lard frais. Il s'agira d'une intervention importante sur le marché, qui bénéficiera directement aux producteurs de viande de porc.
- Mais revenons à l'embargo russe. Je suis parfaitement conscient de vos préoccupations à cet égard, et je les partage depuis le début. C'est la raison pour laquelle la Commission a agi avec rapidité et détermination, en 2014, face à l'embargo russe, pour soutenir les agriculteurs européens, notamment les producteurs de fruits, de légumes, de produits laitiers et de viande de porc, et a décidé de proroger ces mesures en août dernier.

- Je suis également déterminé à ouvrir d'autres marchés dans les pays tiers, et je dirigerai personnellement des missions commerciales à cet effet au cours des prochains mois.
- Soyez donc assurés que je mobilise tous les instruments dont nous disposons pour contrer les effets de ces mesures particulièrement injustifiées, qui sont motivées par des considérations politiques.
- Il est extrêmement préoccupant que les producteurs de l'Union soient également soumis à des barrières sanitaires supplémentaires à la fois arbitraires et injustifiées frappant les produits à base de viande de porc. En réponse à vos préoccupations, mon collègue, le commissaire Andriukaitis, s'engage à tout mettre en œuvre pour faire en sorte que les produits frappés par l'interdiction liée aux mesures sanitaires et phytosanitaires puissent à nouveau être commercialisés. Pour cela, il faudra cependant d'abord que l'attitude de la Russie évolue.
- Comme je l'ai indiqué précédemment, l'Union européenne doit actuellement faire face à de nombreux défis, compte tenu notamment des difficultés énormes soulevées par la crise des réfugiés. Dans ce contexte, nous avons entrepris de mettre en place un instrument destiné à permettre d'acheminer les

produits laitiers de l'Union vers les réfugiés, et des discussions sont en cours à cette fin avec les organisations internationales compétentes. Le paquet de mesures d'aide prévu dans ce cadre est doté d'une enveloppe de 30 millions d'euros, qui seront essentiellement consacrés à la distribution de produits laitiers par l'intermédiaire de l'aide humanitaire dans les pays tiers.

- Il s'agit d'une mesure à caractère exceptionnel et ponctuel qui, bien sûr, est amplement justifiée au vu de la crise humanitaire actuelle.

(Chaîne de l'approvisionnement alimentaire)

- Au-delà de ces mesures immédiates, la stabilité des marchés agricoles ne pourra être rétablie à moyen terme qu'à condition de corriger les déséquilibres existant dans la chaîne de l'approvisionnement alimentaire. Comme l'a indiqué le président de la Commission européenne, M. Juncker, dans le discours sur l'état de l'Union qu'il a prononcé récemment à Strasbourg devant le Parlement européen, «*il y a quelque chose*

qui ne fonctionne pas correctement sur le marché si le prix d'un litre de lait est inférieur à celui d'un litre d'eau».

- M. Juncker a invité les autorités européennes et nationales de la concurrence à étudier de près la structure du marché, et notamment la vente au détail. Depuis ma nomination en tant que commissaire, je considère ces questions comme une priorité essentielle, et je peux vous assurer qu'elles retiennent toute mon attention.
- La Commission a entrepris une analyse approfondie de la chaîne de l'approvisionnement alimentaire dans son ensemble. Cette analyse portera plus particulièrement sur la structure du marché et les comportements qui en résultent, ainsi que sur les incidences de cette structure tout au long de la chaîne de l'approvisionnement, du portail des exploitations agricoles aux rayonnages des détaillants. Les résultats de tous ces travaux devraient nous aider à évaluer dès que possible des propositions appropriées.
- Je suis convaincu que nous avons beaucoup à apprendre de l'expérience acquise dans les divers États membres. Je crois savoir que la France étudie actuellement de près la question des

relations contractuelles, et j'attends avec impatience de connaître les enseignements que l'expérience française peut offrir pour mieux comprendre les problèmes qui se posent dans la chaîne de l'approvisionnement alimentaire et prendre des mesures afin de rétablir l'équilibre.

(Fonds Juncker)

- Des améliorations structurelles et des investissements supplémentaires sont également nécessaires dans un certain nombre de domaines, or des Fonds de l'Union existent pour appuyer ces changements. Le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) peut soutenir des projets liés aux infrastructures, à la recherche et aux PME, dont certains pourraient stimuler l'investissement dans les zones rurales.
- Le déploiement du haut débit en milieu rural, le tourisme rural ou la bioéconomie sont d'autres secteurs dans lesquels l'EFSI pourrait apporter un soutien.
- Les projets doivent être finançables, ils devraient être en mesure d'attirer les investisseurs privés et de générer des bénéfices suffisants pour rembourser les ressources du Fonds.

- Je suis de près cette question avec le commissaire Katainen et, ensemble, nous redoublerons d'efforts pour informer les parties prenantes et les États membres des possibilités offertes par l'EFSI en faveur de l'agriculture et du développement rural.

(exportations/nouveaux marchés/IG)

- **Permettez-moi de souligner à nouveau qu'en ces temps de crise, nous sommes aux côtés des agriculteurs et nous voulons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour préserver leurs moyens de subsistance et l'avenir des exploitations agricoles familiales.**
- Accroître les possibilités d'exportation sera une autre étape essentielle pour garantir l'avenir de nos producteurs. L'Union européenne est aujourd'hui la première puissance commerciale au monde dans le domaine agroalimentaire, avec des exportations atteignant un total de 122 milliards d'euros et des importations s'élevant à 104 milliards d'euros. L'excédent de notre balance commerciale ne cesse de croître depuis 2010 et, l'année dernière, nous avons maintenu nos bonnes performances à l'exportation en dépit de l'embargo russe.

- La France reste le fer de lance des exportations de l'Union dans de nombreux secteurs, notamment le beurre, le lait écrémé en poudre et le lactosérum en poudre, et l'Union est le deuxième plus grand exportateur de fromage.
- **En outre, des produits à forte valeur ajoutée comme les vins et les fromages français, dont la renommée est mondiale, ont largement contribué à l'excédent commercial de l'Union européenne.**
- Faire preuve d'ambition dans la conquête de nouveaux marchés pour notre production européenne de qualité demeure l'une de mes grandes priorités. Avec une demande mondiale de denrées alimentaires en augmentation, le secteur agroalimentaire est aujourd'hui le 4^e plus grand secteur d'exportation dans l'Union, avec 47 millions d'emplois assurés aux citoyens de l'Union.
- Notre stratégie pour exploiter cet avantage doit être double: **nous devons, d'une part, continuer à conquérir de nouveaux marchés et, d'autre part, garantir la protection des produits de l'Union à forte valeur ajoutée dans le monde entier.**

- **Je suis convaincu que les produits français de renommée internationale sont particulièrement bien placés pour connaître un succès mondial encore plus grand.** Dans le monde entier, les consommateurs exigeants reconnaissent la qualité et la valeur de nos traditions gastronomiques européennes et savent qu'elles font partie intégrante de notre identité. **La notion française de «terroir» en est une illustration parfaite.**
- L'Union européenne a des intérêts agricoles importants dans de nombreux accords commerciaux en cours de négociation, notamment avec le Japon, le Vietnam et le Mexique, ainsi que dans le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI).
- Pour ce qui est des négociations de l'Union européenne avec les États-Unis, **je tiens à vous assurer que j'aurai une démarche volontariste en encourageant l'ouverture de ce marché important aux produits de qualité de l'Union, notamment nos produits d'origine protégée. Je continuerai à veiller à ce que les normes de l'Union européenne soient protégées, et je peux vous dire que ce principe sera suivi dans toutes les négociations. Je suis persuadé qu'un accord équilibré apportera des avantages**

réels à l'agriculture de l'Union européenne et à la société dans son ensemble. Et je peux vous assurer que nous ne serons pas satisfaits tant que nous n'aurons pas obtenu un résultat vraiment équilibré.

(Simplification)

- Une autre dimension essentielle de mon travail, qui revient régulièrement dans la conversation avec les agriculteurs et les producteurs, est le besoin urgent de réduire la charge administrative.
- **Je tiens à rendre la PAC plus simple pour nos agriculteurs, qui travaillent dur. Je suis convaincu que des progrès sont possibles dans un certain nombre de domaines, c'est pourquoi j'ai fait de la simplification une priorité absolue.**
- Je pense que nous devons tout faire pour que les agriculteurs puissent exploiter pleinement leur potentiel commercial et en matière de création d'emplois.
- Je remercie les sénateurs pour leur contribution à mon programme de simplification, que j'ai reçue en juin de cette année.

- Les propositions portent sur un grand nombre de domaines, mais se concentrent en particulier sur le verdissement et sur le développement rural.
- J'ai écouté les agriculteurs et conféré une plus grande souplesse à certains éléments du verdissement, en modifiant les lignes directrices de la Commission. J'espère pouvoir proposer toute une série de modifications aux actes délégués et aux actes d'exécution dans les mois à venir. Les premières d'entre elles pourraient être applicables à partir de l'exercice 2016.
- En outre, nous continuerons d'évaluer scrupuleusement le **verdissement**. Je vous rappelle que je me suis engagé à réexaminer les règles relatives aux surfaces d'intérêt écologique après la première année d'application. Et je ne me limiterai pas à cela: si d'autres aspects liés au verdissement peuvent être simplifiés, je m'y attacherai.

(Jeunes agriculteurs)

- **Toutefois, ces changements auront peu d'effets si nous ne parvenons pas à encourager également les jeunes à travailler dans le secteur. Je souhaiterais que de jeunes Européens ambitieux considèrent le secteur agroalimentaire comme un choix de carrière gratifiant et rentable.**
- **Je souhaiterais que les agriculteurs français maintiennent et améliorent les traditions de leurs familles et de leurs régions.**
- Les jeunes agriculteurs sont les garants de l'avenir en apportant au secteur une énergie et des idées nouvelles essentielles. **Toutefois, vous n'êtes pas sans savoir que les jeunes agriculteurs sont confrontés à une série de difficultés, notamment en ce qui concerne l'accès aux terres et au crédit. Les attraites que présentent les modes de vie citadins peuvent également dissuader les jeunes de s'engager dans des professions rurales. Seulement six pour cent des agriculteurs de l'Union ont moins de 35 ans, et ce chiffre est en diminution.**

(Mesures de la PAC en faveur des jeunes agriculteurs)

- La Commission - en étroite coopération avec les États membres et les organisations professionnelles - s'emploie à trouver des moyens efficaces d'encourager les jeunes à créer ou à reprendre des exploitations agricoles et à développer des activités non agricoles dans les zones rurales. Par conséquent, le soutien apporté par les deux piliers de la PAC aux jeunes agriculteurs devrait accroître la compétitivité et la durabilité de l'agriculture en Europe.
- Je sais que le soutien aux jeunes agriculteurs a été une priorité spécifique pour la France, qui s'est attachée à développer les possibilités de formation, les services de conseil, les investissements et d'autres mesures. Selon les informations dont dispose la Commission, la France a fixé l'objectif le plus élevé en ce qui concerne les aides au démarrage pour les jeunes agriculteurs: près de 40 000 jeunes agriculteurs (environ 7,5 % des exploitations agricoles) bénéficieront d'une aide au démarrage dans les années à venir.

- Les jeunes agriculteurs ont besoin de financements pour moderniser leurs exploitations. C'est pourquoi j'ai travaillé en étroite coopération avec la Banque européenne d'investissement sur les instruments financiers dans le secteur de l'agriculture. Ceux-ci relèvent des programmes de développement rural, et les régions françaises jouent un rôle de premier plan dans ce domaine.
- Le Languedoc-Roussillon a inclus des instruments financiers dans son programme de développement rural — il faut s'en réjouir. Dans le même esprit, la BEI coopère avec les établissements de crédit, y compris le Crédit Agricole, qui a consacré un montant de 200 millions d'euros au financement des successions dans le secteur agricole en France.

(Environnement - climat)

- Enfin, je tiens à souligner que nous ne devons pas oublier la dimension environnementale dans notre travail. La réalité nous montre que nos actifs fonciers ne sont pas illimités. Nous sommes donc toujours confrontés au défi majeur qui consiste à produire plus tout en respectant nos ressources naturelles — **comment produire plus avec moins.**

- Le président Hollande a œuvré sans relâche pour que la Conférence internationale sur le climat qui se tiendra à Paris en décembre prochain soit un succès, et l'agriculture constituera un élément central de l'accord final qui en sortira.
- Je vous rappelle que la réforme de la PAC tient dûment compte des préoccupations climatiques et concourra au rôle de leadership de l'Europe sur la scène mondiale dans la lutte contre le changement climatique.

[Conclusion]

- Mesdames et Messieurs les Sénateurs, je n'ignore pas que les responsables politiques français ont joué un rôle central dans l'élaboration de la politique agricole commune, à tous les stades de son évolution. Aujourd'hui, je vous invite instamment à poursuivre dans cette voie. En cette période de difficultés économiques et de pressions extérieures accrues, nous devons coopérer pour maintenir la visibilité et l'importance de nos politiques alimentaires européennes partagées.

- **Nous ne devons pas perdre de vue la mission historique de la PAC: assurer l'approvisionnement en denrées alimentaires sûres, produites de manière durable et de qualité pour les citoyens européens, tout en garantissant des moyens de subsistance durables pour les agriculteurs européens.** La raison d'être de la PAC est plus pertinente que jamais dans la mesure où nous sommes confrontés à une augmentation rapide de la population mondiale, à une évolution des modes de consommation, à la raréfaction des ressources naturelles et à une instabilité politique dans les régions voisines.
- Il faut éviter que ces principes soient considérés comme acquis. **La production de denrées alimentaires est la mission principale des agriculteurs, et la fourniture de denrées alimentaires de haute qualité, traçables, doit être considérée comme un bien public. Ma mission première est de défendre l'agriculteur.**
- L'agriculture est une occupation essentielle de l'homme - la seule activité économique dont on puisse réellement dire qu'elle nourrit le monde. Nous devons soutenir nos agriculteurs et les communautés rurales dans lesquelles ils vivent, de manière à ce qu'ils puissent prospérer au XXI^e siècle.
- **Merci infiniment de votre attention.**